



Programme Appui à la Thèse Doctorale (ATD)

Appel à candidature 4^{ème} Promotion

Objectif : Améliorer les ressources humaines en sciences économiques et de gestion en Afrique francophone.

1. La nécessité de mettre en place un système éducatif performant, répondant aux besoins de l'économie, n'est plus à démontrer. Dans les pays en développement et ceux d'Afrique francophone en particulier, l'offre d'une éducation de qualité est aujourd'hui l'un des facteurs essentiels pour impulser un développement économique durable. En Afrique francophone, des efforts sont certes faits mais la disponibilité des formations au doctorat en sciences économiques et de gestion est encore très insuffisante.
2. Au regard de ce contexte la CIEREA-PTCI lance le projet « **Améliorer les ressources humaines en sciences économiques et de gestion en Afrique francophone** ». La mise en œuvre d'un programme de graduation au Doctorat en sciences économiques et de gestion au profit d'acteurs publics et privés africains francophones, permettra de mitiger (i) le faible niveau de la recherche économique ; (ii) l'insuffisance des ressources humaines qualifiées dans les institutions étatiques et privées ; (iii) les difficultés d'accès des étudiants au Doctorat/PhD en sciences économique et de gestion, (iv) le coût élevé d'une formation en occident et (v) la fuite des cerveaux.
3. L'objectif de ce projet est de contribuer à améliorer la qualité des ressources humaines capables d'impacter positivement le développement durable dans les pays d'Afrique francophone. De façon spécifique, il s'agit de former des acteurs du secteur public et privé au grade du doctorat (PhD) en sciences économiques et en sciences de gestion.
4. Cette formation s'adresse à toute personne titulaire du DEA/ Master en sciences économiques ou en sciences de gestion ou de tout autre diplôme équivalent et remplissant l'un ou l'autre élément du profil suivant :
 - a. Être enseignant(e) permanent(e) ou non exerçant dans un établissement universitaire d'enseignement ou de recherche public ou privé ;
 - b. Être en fonction dans une administration publique, privée ou dans une institution internationale dans l'un des pays membres de la CIEREA-PTCI ;
 - c. Être disposé (e) à suivre en présentiel pour une période de trois (03) ou quatre (04) mois allant de la mi-septembre à la mi-décembre au cours de la première année d'inscription le Campus Commun de Séminaires d'Approfondissement.
 - d. Être disposé(e) à payer les frais de formation ou être bénéficiaire d'une bourse couvrant les frais des trois (03) années de formation.
5. La gouvernance du projet comprend quatre grandes composantes à savoir : (i) le Campus Commun des séminaires d'Approfondissement, (ii) la mobilité et comité de thèse, (iii) l'encadrement et la soutenance de thèse et (iv) les frais de formation et modalité de paiement.
 - a. **Le Campus Commun des séminaires d'Approfondissement (CCSA)** : les CCSA sont organisés chaque année dans l'une des six universités de pays membres de la CIEREA-PTCI à savoir : Université Cheik Anta Diop de Dakar (Sénégal), Université de Cocody-Abidjan Felix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire), Université Ouaga 2 de Ouagadougou (Burkina Faso), Université Abomey Calavi de Cotonou (Benin), Université Omar Bongo de Libreville (Gabon), Université Yaoundé 2 SAO de Yaoundé (Cameroun). Ces universités ont fait la preuve d'un

système universitaire relativement plus efficace en matière de formation et d'encadrement. Les candidats seront envoyés dans l'une des universités ci-avant citées pour y suivre pendant trois (03) mois des séminaires d'approfondissement assurés par des enseignants en provenance des universités du pays d'accueil et par des enseignants en provenance des universités des autres pays d'Afrique et du nord.

- b. **La mobilité et comité de thèse** : le doctorant participera à deux comités de thèse l'an au cours desquelles se fera l'évaluation de l'avancement des travaux de recherche. Il peut à ses frais obtenir un séjour de recherche, la direction de la CIEREA se chargera de la coordination
- c. **L'encadrement et la soutenance de thèse** : Les doctorants sont inscrits dans les universités ci-avant citées dans le cadre de la convention signée entre la CIEREA-PTCI et ces universités. Les thèses sont encadrées par des enseignants de rang magistral du CAMES (avec la possibilité d'une codirection avec un enseignant de rang magistral du pays d'origine du doctorant). La soutenance de thèse est publique et se déroule dans l'université d'accueil.
- d. **Frais de formation et de voyage** :

- ✓ **Frais de formation** : Dix million (10 000 000) francs CFA payables en tranches annuelles selon les modalités suivantes :

Au plus tard	30 août 2023	30 août 2024	30 août 2025
Montant	4.500.000 FCFA	3.500.000 FCFA	2.000.000 FCFA

- ✓ **Frais de voyage** : A l'exception des doctorants résidents dans le pays de l'université d'accueil, les frais de voyage (hors visa, test covid, navette...) s'élèvent à **un million cinq cent mille (1 500 000)** payables en tranche annuelle de **cinq cent mille (500 000)**

NB : En cas de désistement ou d'abandon, aucun remboursement ne sera fait des sommes versées dans le cadre de la formation

- 6. **Frais de candidature** : les frais de candidature non remboursables **d'un montant net de soixante-quinze mille (75.000) FCFA**, sont à payer en espèce ou par virement bancaire sur le compte numéro **BF083 00018 170001016001 43 « PTCI Fonctionnement » ouvert à Ecobank - Burkina Agence Koulouba Ouagadougou/Burkina Faso.**
- 7. **Pièces à fournir**
 - a. Un curriculum vitae ;
 - b. Une copie certifiée conforme des relevés des notes du DEA ou Master ;
 - c. Une copie certifiée conforme des diplômes ou attestations de réussite universitaires ;
 - d. Une lettre de motivation indiquant entre autres : (i) la disposition à voyager hors du pays de résidence pour plusieurs semaines/mois ; (ii) tout besoin spécial lié à un handicap ou tout autre situation particulière ;
 - e. Une lettre de recommandation du supérieur hiérarchique direct ou d'un enseignant universitaire ;
 - f. Une copie du bordereau de paiement de frais de candidature.
- 8. **Dispositions régissant le traitement des dossiers de candidature**
 - a. Les candidatures seront examinées par un jury international indépendant lors de la session du mois d'août de l'année 2023 du Conseil Académique et scientifique de la CIEREA-PTCI ;
 - b. Seuls les dossiers complets seront traités ;
- 9. **Dépôt des dossiers de candidature** : le dossier de candidature devra être envoyé par e-mail à l'adresse : secretariat@cierea-ptci.com au plus tard le **15 juillet 2023 à 12h GMT.**
- 10. Les résultats de l'admission seront publiés sur le site www.cierea-ptci.com le **20 juillet 2023** et une note d'information sera envoyée à tous les candidats.